



CONSEQUENCES DES GREVES DE DECEMBRE 2019 SUR LES SAAD

Enquête nationale de la Fédésap du 24.12.2019 au 15.01.2020

Janvier 2020



Sommaire

0	Introduction	03	3	Les compensations attendues	16
1	Une Perte d'activité majeure	05	4	Conclusion	18
2	Les Mesures mises en place	12	5	Annexe : le profil des répondants	20

Introduction —

Le mouvement des grèves, débuté le 5 décembre 2019, a impacté fortement le secteur des Services à la Personne. De la garde d'enfants à l'aide et l'accompagnement aux personnes âgées ou en situation de handicap, les personnes accompagnées ont subi de plein fouet la paralysie des transports en commun et/ou de ravitaillement en essence dans certaines régions.

Afin **d'objectiver et d'évaluer** les difficultés rencontrées et leurs impacts sur les structures de Services à la Personne, **la Fédésap** a menée la présente enquête afin de disposer d'éléments chiffrés.



Introduction —

Les données présentées dans cette étude, ont été recueillies par un questionnaire en ligne, diffusé entre le 30 décembre 2019 et le 20 janvier 2020 auprès des structures de Services à la Personne. Au total, **591 réponses ont ainsi été collectées**.

- La première partie de l'étude permet de mieux connaître **les pertes d'activités des entreprises de Services à la Personne**
- La seconde partie aborde plus précisément **les pertes financières des répondants**
- Enfin, dans la troisième partie identifie des pistes de réflexion sur **les compensations attendues par les professionnels du secteur**

Enquête Nationale Fédésap Janvier 2020



01 _

Les pertes d'activités



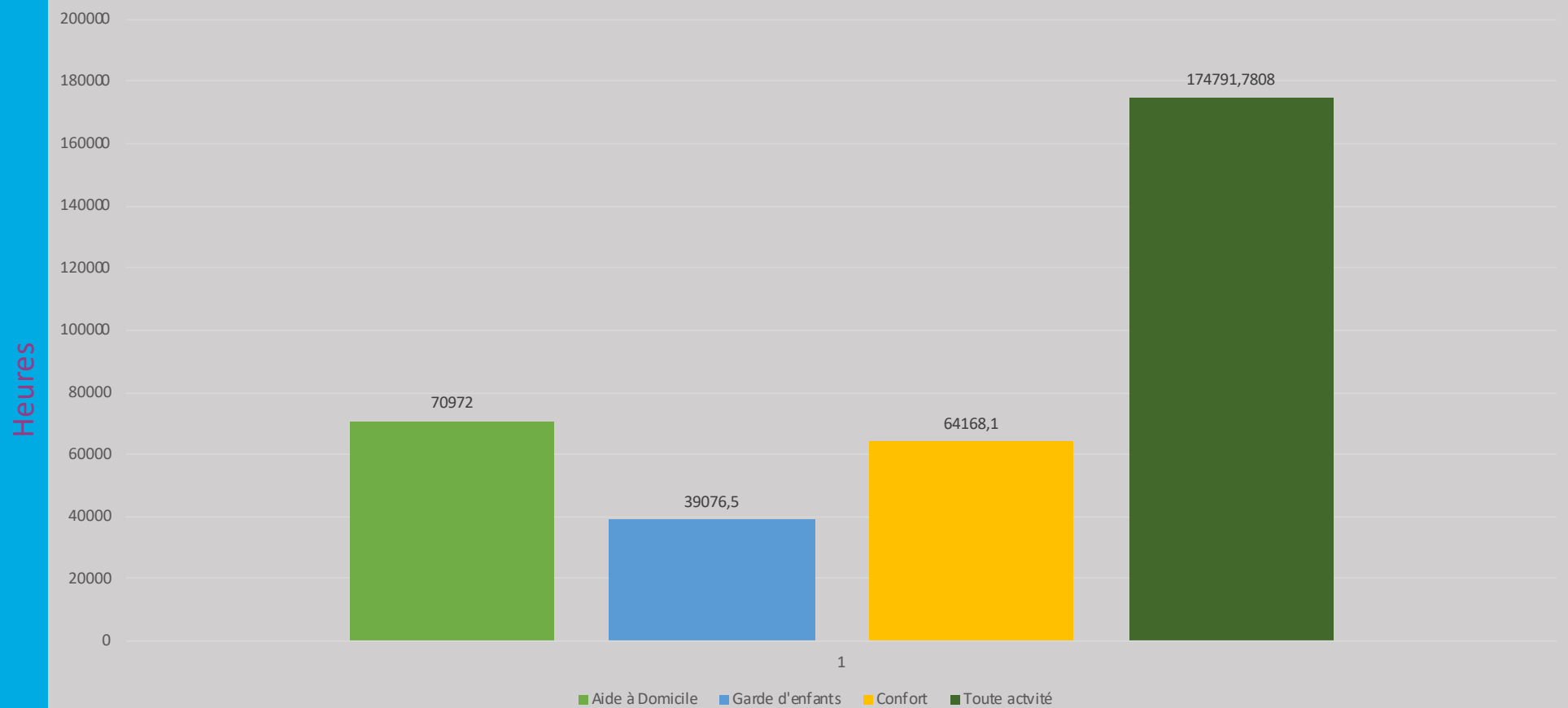
1.1 ____

Perte d'activité en heure :

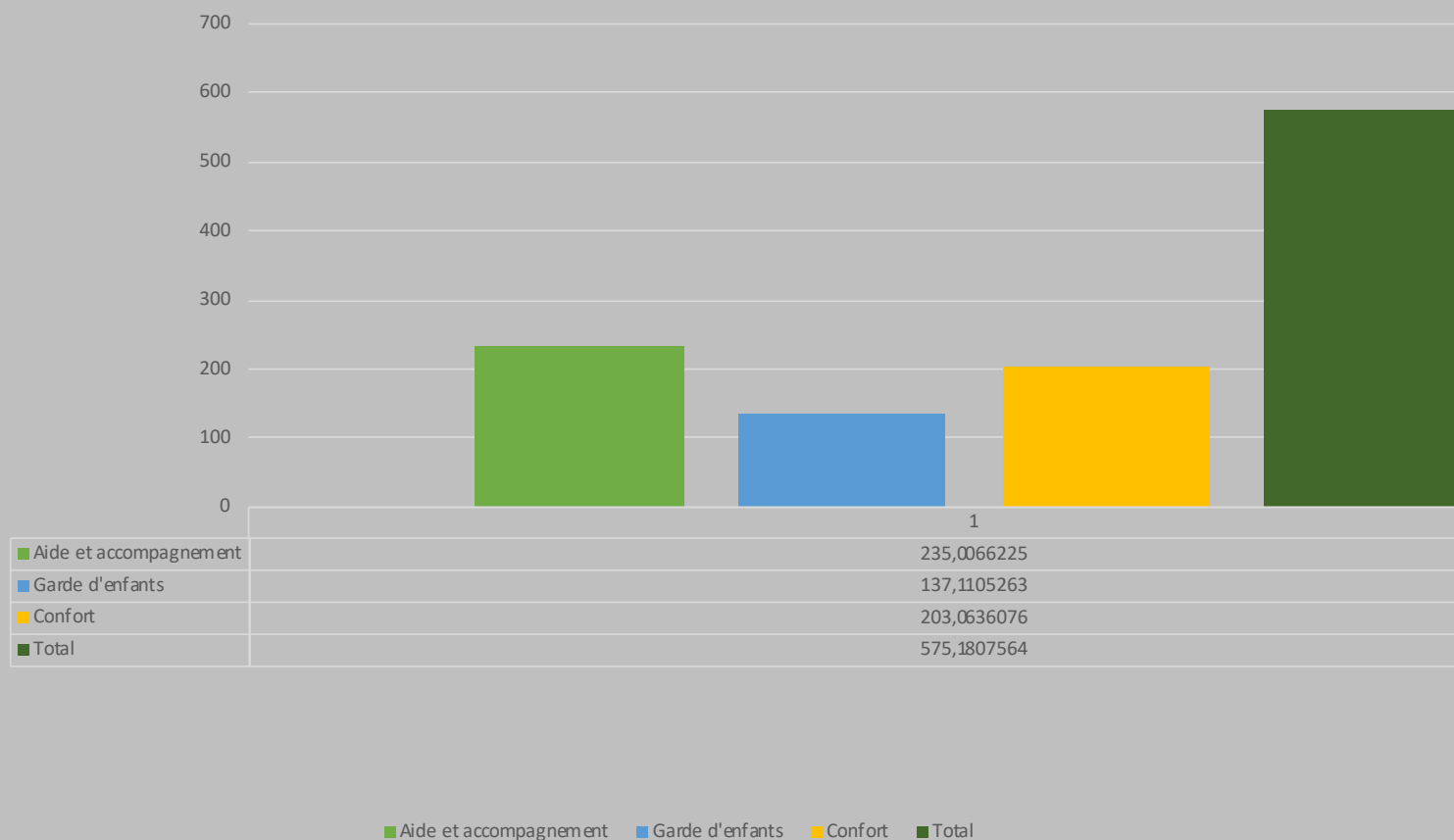
- ➔ **174 791 heures** d'interventions non réalisées en décembre 2019
- ➔ Dont :
 - **70 972 heures** d'interventions auprès de personnes fragiles
 - **39 076 heures** de garde d'enfants
 - **64 168 heures** de services de la vie quotidienne



Nombre d'heures perdues par types d'activités



Perte d'heures par activités pour une structure de SAP en 30 jours de grèves



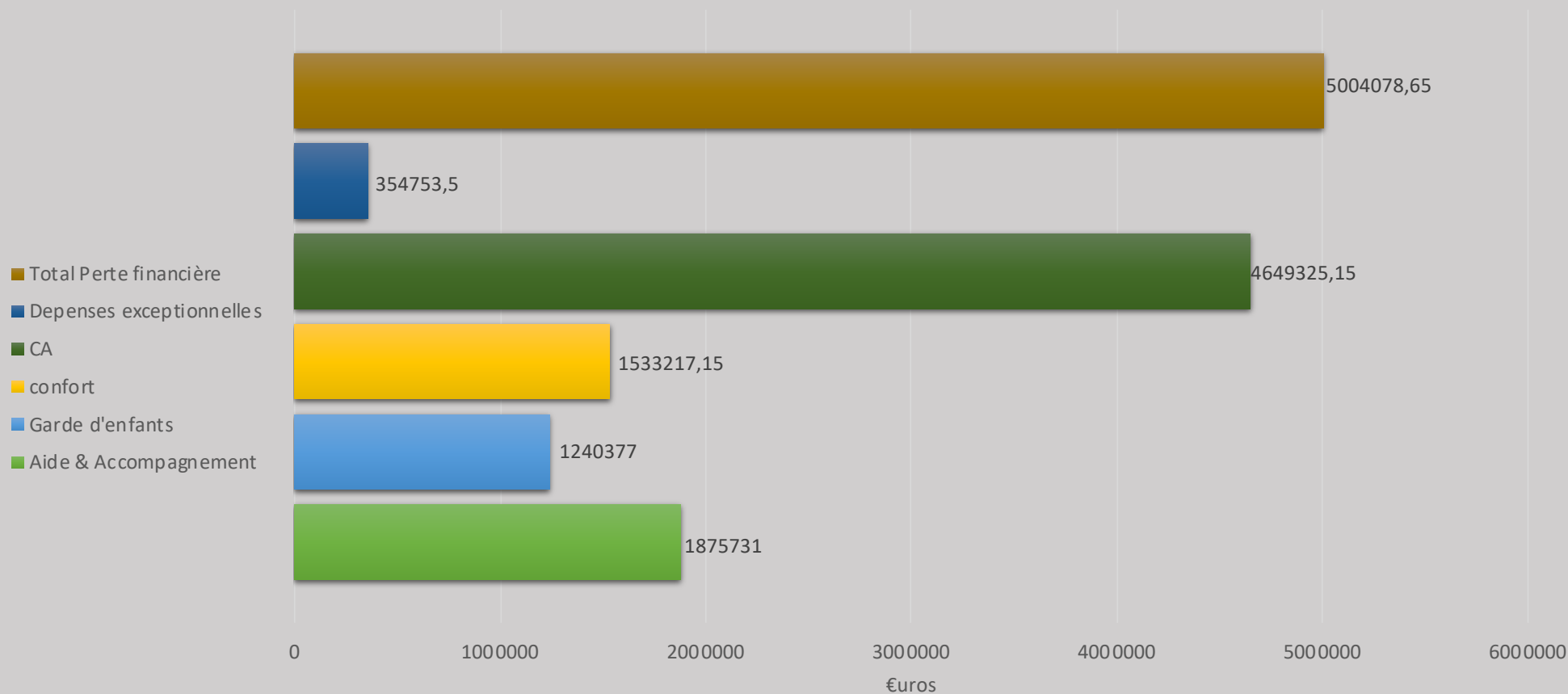
1.2 ____

Pertes financières :

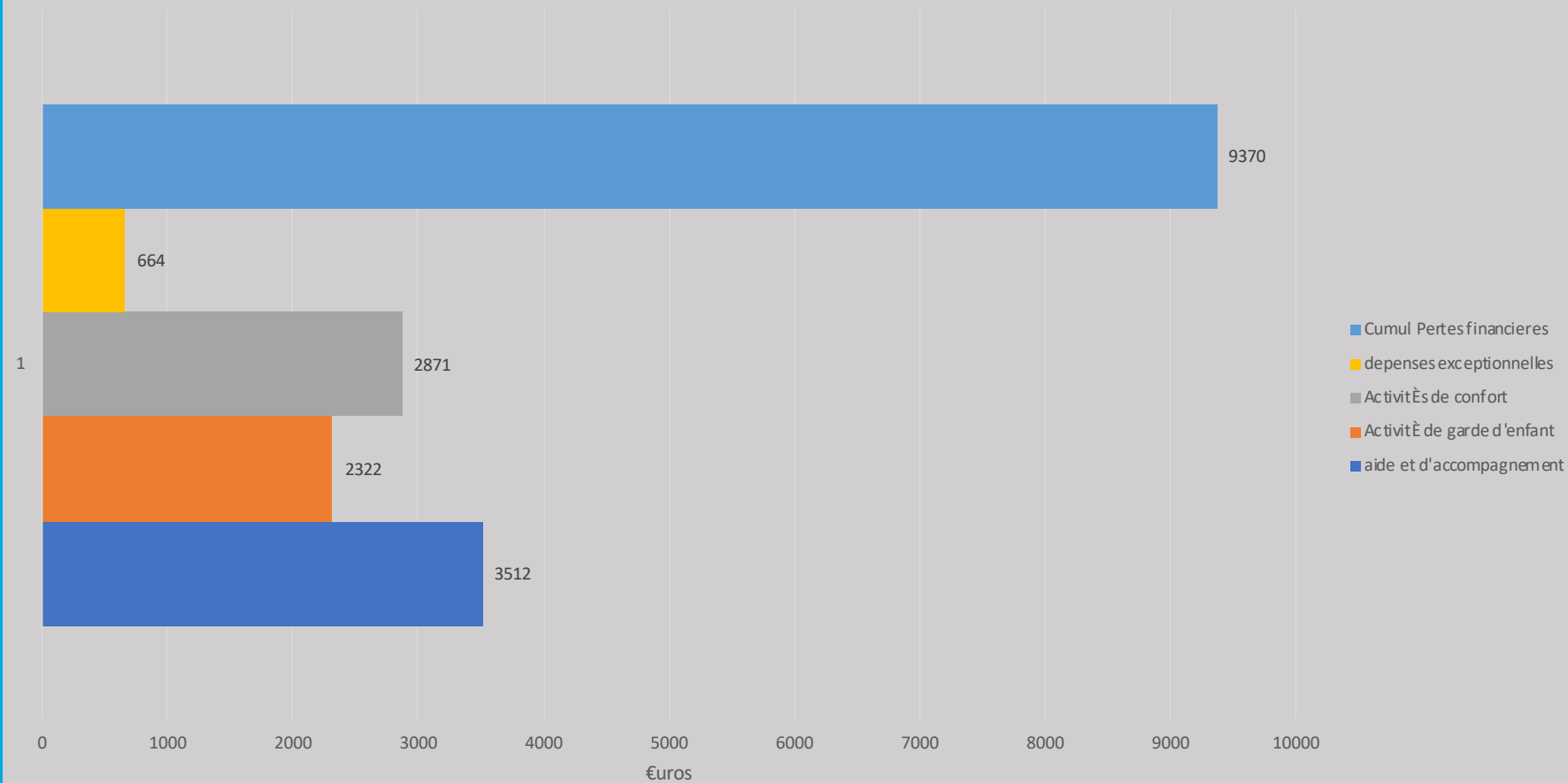
- ➔ 5 004 078 euros de pertes en un mois de grèves
- ➔ Dont :
 - 1 875 731 € pour les activités auprès de personnes fragiles
 - 1 240 377 € pour les activités de garde d'enfants
 - 1 533 217 € pour les services de la vie quotidienne
 - 354 753 € pour maintenir des interventions



Pertes financières par poste et activités



Pertes financières moyennes pour une entreprise de SAP en décembre 2019



02__

Les mesures mises en place



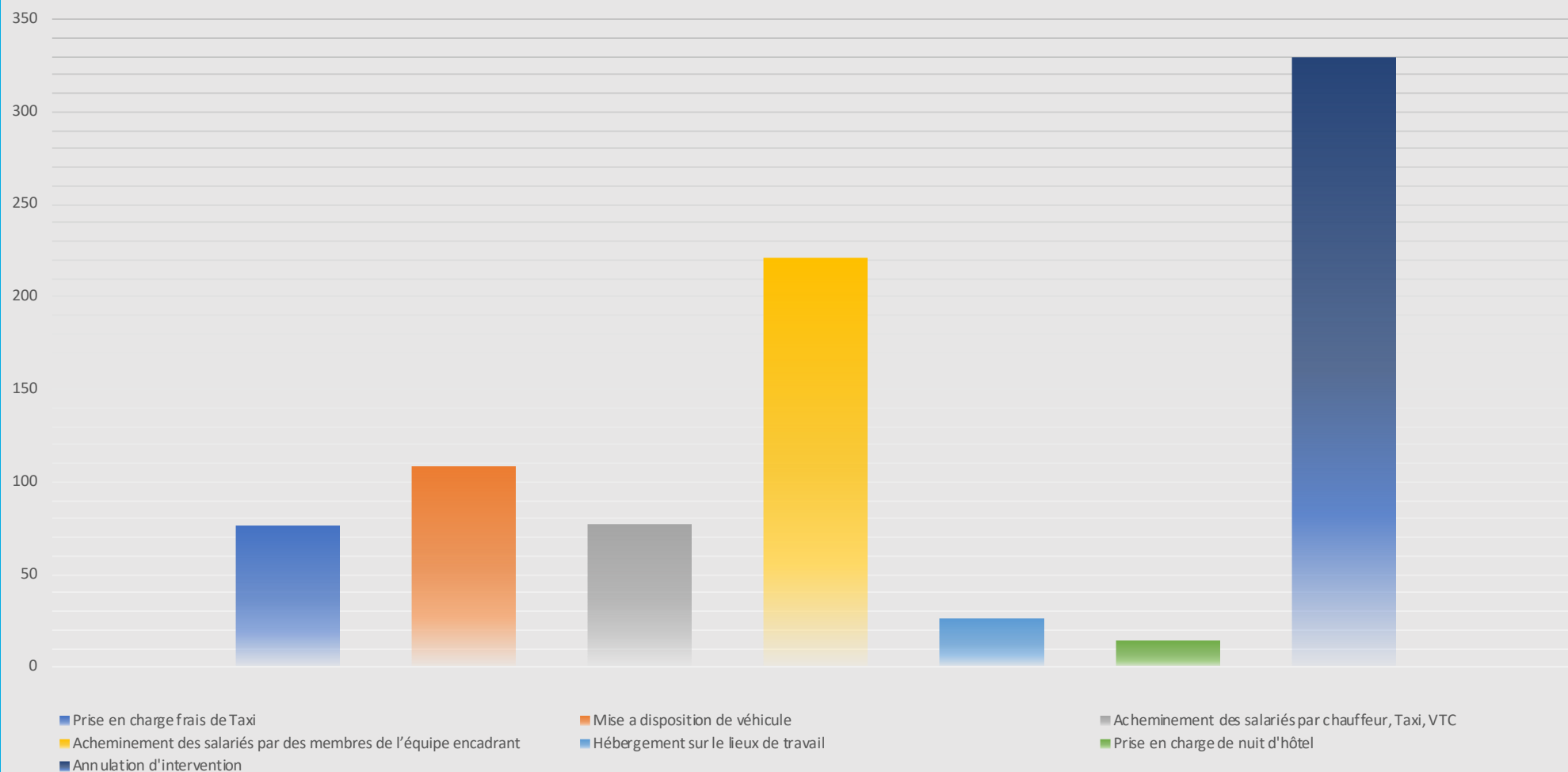
2.1 ____

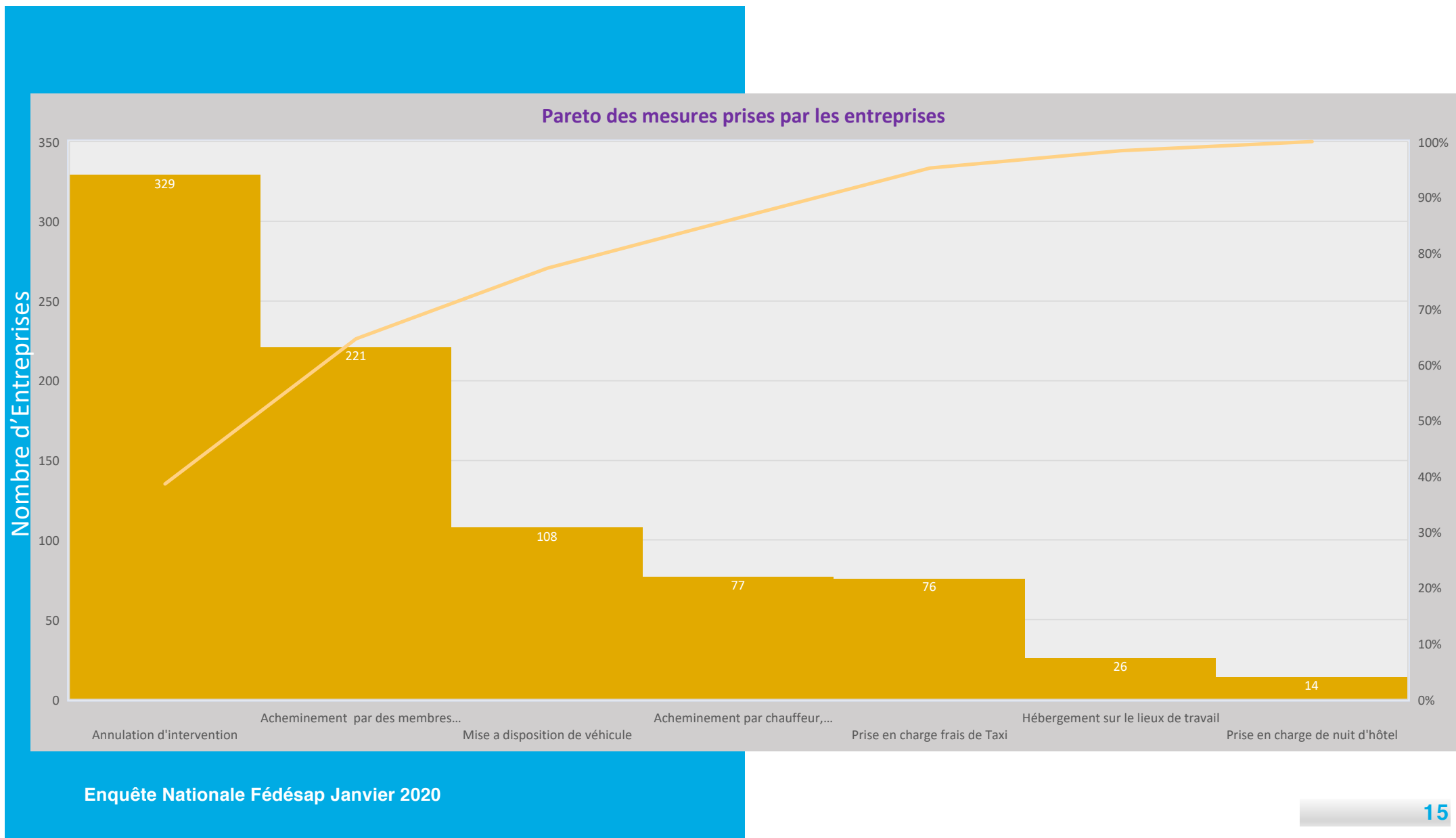
Les mesures mises en place

1. Prise en charge des frais de taxi
2. Mise à disposition de véhicule
3. Acheminement des salariés par taxi, VTC...
4. Acheminement de salariés en interne
5. Hébergements
6. Nuits d'hôtel
7. Annulations de prestations



NOMBRE D'ENTREPRISES AYANT ASSURÉ :





03_

Les compensations attendues

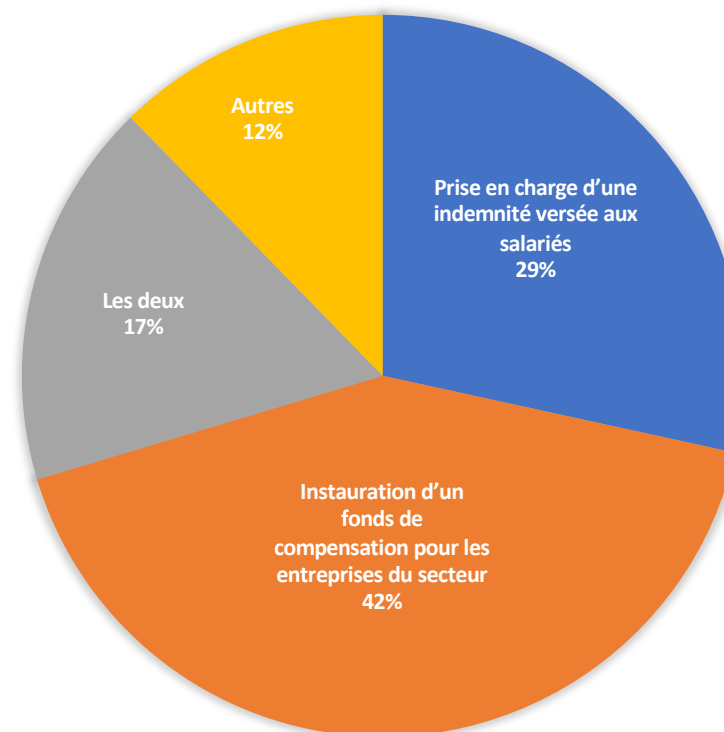


3.

Les compensations attendues

Quelles sont les types de compensations attendues par les répondants ?

Au regard des effets de la grève tant sur l'activité économique de l'entreprise que sur la perte de revenus des salariés, les mesures attendues doivent permettre une juste compensation tant pour les salariés que pour les entreprises.



04_

Conclusion



Conclusion ____

Chiffres clefs sur un mois de grèves :

- 174 791 heures d'interventions non réalisées
- 5 004 078 euros de pertes financières
- 9 400 euros de pertes en moyenne pour une structure de SAP

Soit au 15 janvier des chiffres estimés à :

- 291 300 heures d'interventions non réalisées
- 8 340 130 euros de pertes financières
- 15 600 euros de pertes en moyenne pour une structure de SAP

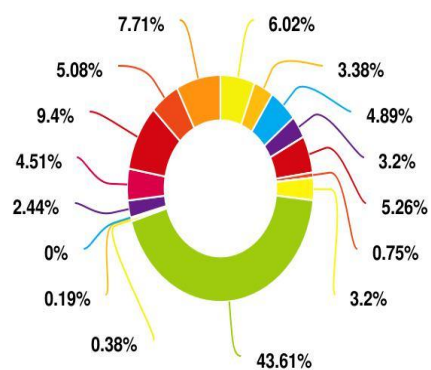
05_

Annexe :
le profil des répondants



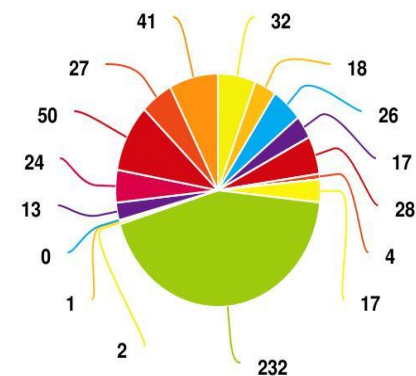
Répartition géographique des répondants

Répartition en %



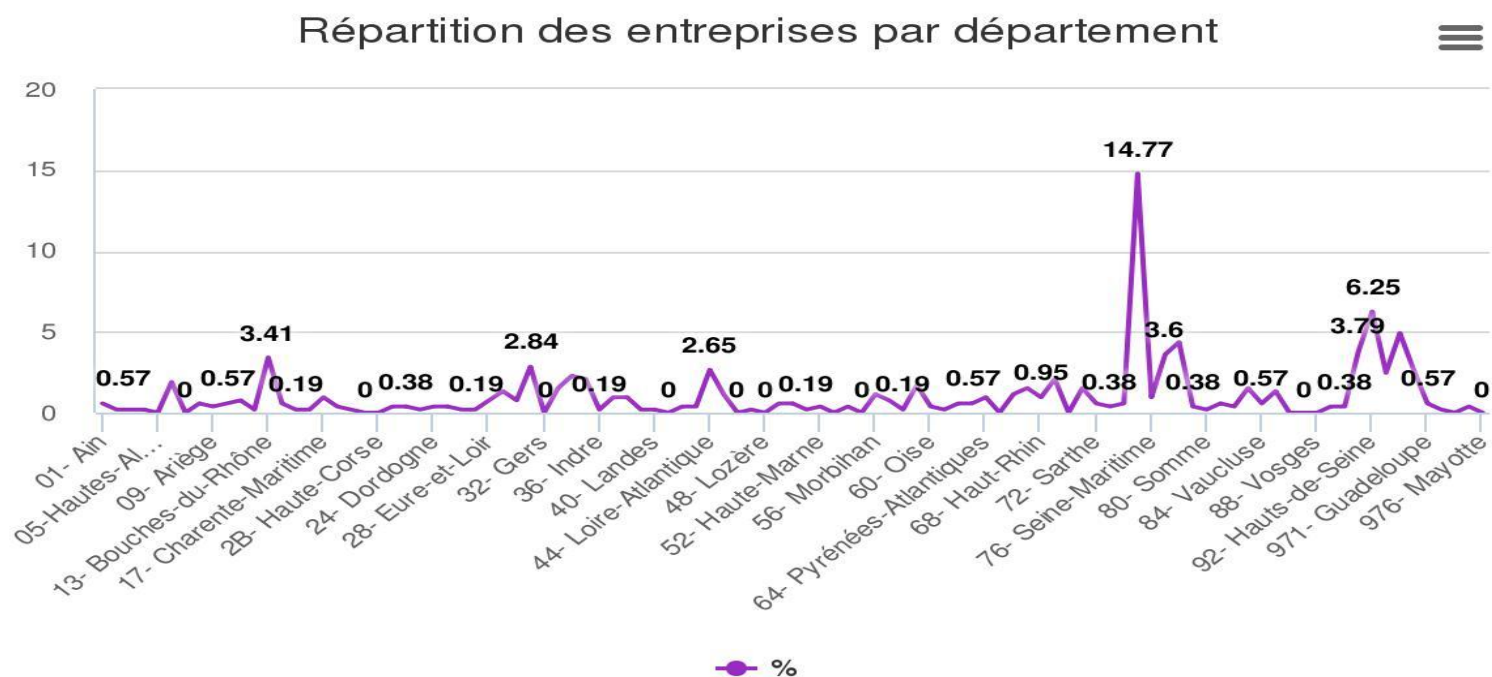
Auvergne-Rhône-Alpes Bourgogne-Franche-Comté Bretagne
 Centre-Val de Loire Corse Grand Est Guadeloupe Guyane
 Hauts-de-France Île-de-France La Réunion Martinique Mayotte
 Normandie Nouvelle-Aquitaine Occitanie Pays de la Loire
 Provence-Alpes-Côte d'Azur

Répartition en Nombre d'entreprises



Auvergne-Rhône-Alpes Bourgogne-Franche-Comté Bretagne
 Centre-Val de Loire Corse Grand Est Guadeloupe Guyane
 Hauts-de-France Île-de-France La Réunion Martinique Mayotte
 Normandie Nouvelle-Aquitaine Occitanie Pays de la Loire
 Provence-Alpes-Côte d'Azur

Répartition Géographique des répondants:



À propos de la Fédésap ____

Fondée en 2007 par des dirigeants d'entreprises, la Fédésap représente les intérêts des entreprises de Services à la Personne et Maintien à Domicile contribuant ainsi au développement de la filière du domicile. La Fédésap fédère à ce jour plus de 3 000 entreprises qui accompagnent chaque année plus de 800 000 familles ou personnes de la naissance au grand âge grâce au professionnalisme de quelques 99 000 salarié(e)s.

Fédération de propositions, la Fédésap défend des ambitions claires pour le secteur :

- 1 Accompagner la croissance de ses adhérents et faire du domicile une véritable filière économique
- 2 Soutenir la professionnalisation et la création d'emplois non délocalisables
- 3 Renforcer la qualité de service
- 4 Garantir à chaque français la possibilité de « bien grandir, bien vivre et bien vieillir à domicile »

À propos de la Fédésap ____

S'appuyant sur une expertise reconnue, la Fédésap est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics au niveau national, mais aussi en proximité grâce à son réseau de 100 délégués régionaux et départementaux.

Elle accompagne sur les territoires la mise en œuvre des politiques familiales, du handicap et de l'autonomie dans une logique de co-construction avec les élus et les tutelles.

Fédération représentative, collégiale et ouverte au dialogue social, la Fédésap œuvre avec les partenaires sociaux à la structuration du secteur afin d'asseoir un modèle économique stable, favorable à la pérennité des entreprises et garant d'emplois de qualité.

Elle veille à ce titre à la pleine information de ses adhérents, à la diffusion et la promotion des bonnes pratiques professionnelles et à la valorisation de cette filière d'avenir.



Fédération Française des Services
à la Personne et de Proximité

29 rue Saint Amand - 75015 PARIS

contact@fedesap.org

01.75.43.77.20

www.fedesap.org